

Revue Voltaire, n° 17 (*L’Affaire La Barre*). Sous la direction de MYRTILLE MÉRICAM-BOURDET. Presses de l’Université Paris-Sorbonne, 2017. Un vol. de 363 p.

On a commémoré en 2016 un triste anniversaire, celui qui correspond aux 250 ans de l’exécution à Abbeville du jeune chevalier de La Barre. À cette occasion se tint à la Sorbonne une journée d’études, dont les actes (réunis par Myrtille Méricam-Bourdet) occupent les 260 premières pages du n° 17 de la *Revue Voltaire*.

À cette affaire se rapporte, on le sait, un des écrits les plus célèbres de Voltaire, la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, que complète *Le Cri du sang innocent*, en 1775. La première édition de la *Relation*, imprimée à Amsterdam, parut au début de 1768, un an et demi après l’exécution du jeune homme. Le texte est présenté comme l’œuvre d’un avocat, « Monsieur Cass*** [pour “Cassen”, juriste mort le 23 décembre 1767] », et adressé à Cesare di Beccaria, disciple italien des philosophes et auteur du traité *Dei delitti et delle pene* (publié en 1764, traduit en français en 1766 et évoqué en septembre de la même année par Voltaire dans un *Commentaire* paru à Genève). Le destinataire de la *Relation* n’a pas été choisi par hasard : ce qui frappe, dans l’affaire d’Abbeville, c’est évidemment la disproportion épouvantable entre les faits reprochés au chevalier et à ses compagnons, d’une part, et d’autre part la sanction – rien moins qu’une peine capitale – qui fut appliquée par la justice française. Les actes délictueux (des propos impies, des sacrilèges ainsi que des blasphèmes vis-à-vis de symboles et d’objets religieux) furent commis au mois d’août 1765 et imputés à quelques jeunes gens de la ville, appartenant à l’aristocratie et connus déjà pour des frasques diverses, le chevalier de La Barre et Gaillard d’Étallonde (un certain Moïsnel fut également inquiété). Gaillard ayant fui en Prusse dès le déclenchement de l’affaire, pour s’enrôler dans les armées de Frédéric II, La Barre resta seul face au présidial d’Abbeville qui condamna le jeune homme à mort le 28 février 1766 ; la sentence fut confirmée le 4 juin suivant par le Parlement de Paris et mise à exécution le 1^{er} juillet 1766.

Pour celui qui prend en compte l’ensemble de la carrière de Voltaire, le présent épisode ne peut être mis exactement sur le même pied que le dossier Calas ou le dossier Sirven. Dans l’affaire La Barre, l’écrivain a été mis en cause et accusé d’être, par ses ouvrages et ses propos, l’instigateur lointain des dérives des jeunes abbevillois, oisifs et lecteurs de livres « philosophiques ». Comme on l’imagine, Voltaire répliqua dans son libelle en dénonçant le fanatisme et la toute-puissance de l’Église catholique, mais suggéra également que des vengeances locales, visant la tante et protectrice du chevalier (une abbesse), furent tout aussi déterminantes et expliquent même en grande partie l’acharnement de la justice contre le futur condamné à mort.

Comme le rappellent et le précisent plusieurs des études réunies dans le présent numéro de la *Revue Voltaire* (à preuve notamment les contributions de Christiane Mervaud et de Salwa Ben Sassi-Taktak), l’écrivain ne cessa de penser à cette affaire tout au long des années qui lui restaient à vivre. Ainsi, en 1771, l’article « Justice » des *Questions sur l’Encyclopédie* reproduit une grande partie de la *Relation* de 1768. Mais l’affaire est évoquée aussi de façon sous-jacente dans d’autres articles des *Questions*, ainsi que deux ans plus tôt dans la réédition de 1769 du *Dictionnaire philosophique portatif* (sous le titre *La Raison par alphabet* ; voir notamment l’article « Torture »). De même, en 1775, *Le Cri du sang innocent* (censément rédigé par Gaillard d’Étallonde, que Voltaire avait accueilli à Ferney et qui voulait rentrer à Abbeville) s’attache à disculper le co-accusé et revient sur les injustices commises durant l’instruction et le procès.

On sait aussi que le point de vue de Voltaire, sur la question des vengeances locales à Abbeville, a varié. En 1768, la *Relation* dénonce le rôle néfaste joué dans l’enclenchement de la répression judiciaire par un certain Charles Joseph Dumaisniel, seigneur de Belleval (dont l’abbesse aurait repoussé les avances). Or, en raison de documents et de témoignages nouveaux

qui lui avaient été fournis au fil du temps, l'écrivain semble se raviser, en 1775, et incriminer cette fois un autre officier de justice d'Abbeville, le magistrat instructeur de l'affaire, Duval de Soicourt (que Voltaire appelle Saucourt, ou – dans *Le Cri du sang innocent* – Duval Saucourt) : ce Duval aurait voulu se venger de la tante du chevalier, parce que celle-ci aurait empêché son fils de contracter un mariage avantageux. Plusieurs contributions, lors de la journée voltairienne de 2016, apportent un éclairage neuf sur cette importante modification, notamment à partir de notes retrouvées dans le fonds des manuscrits de Voltaire de Saint-Pétersbourg (on se reportera en particulier aux études signées par John R. Iverson et Natalia Speranskaya). Certains éléments ayant conduit l'auteur à revoir sa position étaient déjà bien connus et attestés : ainsi les pressions exercées par Belleval et sa famille (notamment à la suite de la reprise de la *Relation* dans le recueil des *Questions sur l'Encyclopédie*, en 1771), la mort de Duval de Soicourt, en mars 1771, et enfin une lettre de Belleval à Voltaire (non retrouvée mais contenant une déclaration sur l'honneur – datée du 9 novembre 1773, et que Voltaire cite dans une lettre à Frédéric II – où Belleval affirme qu'il a la condamnation du chevalier de La Barre « en horreur »). Invité de la sorte à modifier son texte, Voltaire s'exécuta. Une « Rétractation » apparaît à la fin de l'édition de 1775 des *Questions sur l'Encyclopédie*, où l'on constate aussi que, dans l'article « Justice », le nom de Belleval est remplacé par celui de Saucourt. D'autre part, une note du *Cri du sang innocent* exprime les regrets de Voltaire d'avoir attribué à Belleval « l'affreux procès suscité uniquement par Duval Saucourt » et demande que l'on rende « à M. de Belleval, l'un des plus dignes magistrats d'Abbeville, la justice que tout le pays lui rend ». Enfin, une troisième attestation de ce changement est à verser au dossier, mais – curieusement – elle n'est jamais évoquée dans les études qui composent le présent numéro de la *Revue Voltaire*. Cet élément est pourtant connu de longue date : il s'agit des cartons introduits dans certains exemplaires de l'édition « encadrée » de 1775, – cartons que Jeroom Vercruysse a traités en 1977 dans un ouvrage des *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* (vol. CLXVIII ; quelques-unes des principales conclusions de ce livre ont été rappelées par l'auteur dans un article de la *Revue Voltaire* de 2004). Selon Jeroom Vercruysse, Voltaire se serait rendu compte, trop tard, qu'il avait laissé la maison Cramer utiliser, dans l'édition « encadrée », un « ancien » texte de la *Relation*. En recourant à des cartons, il aurait alors fait introduire, dans les exemplaires qui n'étaient pas encore reliés, une version remaniée de la *Relation* (version où Soicourt est désigné comme le responsable de l'acharnement de la justice). D'où (puisque l'on ne retirait pas de la vente les exemplaires non cartonnés) l'existence de deux types d'exemplaires pour le volume où figure la *Relation* : ceux où Belleval est responsable (les non cartonnés) et ceux où Soicourt/Saucourt est responsable (les cartonnés), – la « dernière » version du texte, celle qui doit en principe être privilégiée par les éditeurs modernes, étant bien sûr la version figurant dans les exemplaires cartonnés.

Or les éditeurs de Kehl se sont manifestement inspirés d'un exemplaire non cartonné de l'édition « encadrée ». De surcroît, ayant décidé de regrouper la *Relation* et *Le Cri du sang innocent* dans un même volume (le tome XXX, c'est-à-dire un des deux tomes rassemblant les écrits portant sur le double thème *Politique et Législation*), ces éditeurs se sont retrouvés devant une contradiction très gênante (Voltaire incrimine Belleval dans la *Relation*, mais fait son éloge dans une note du *Cri*) et l'ont résolue en supprimant la note du *Cri* appelant à la « réhabilitation » de Belleval. La plupart des éditions ultérieures de Voltaire se fondant sur le texte publié à Kehl, on a toujours lu, au XIX^e et au XX^e siècle, la *Relation* dans la version où Belleval est responsable (c'est la version qui figure, par exemple, dans l'édition Berl-Van den Heuvel des *Mélanges* de la « Bibliothèque de la Pléiade », en 1961).

On le voit, ce problème philologique, épineux et passionnant, constitue presque un cas d'école. Il n'était peut-être pas utile – en l'absence d'éléments neufs – de revenir sur cette question au cours de la journée d'études de 2016, mais ce qui est plus étonnant voire inquiétant, en revanche, c'est de découvrir les options qui ont été suivies, en ce qui concerne la *Relation*,

dans l'édition de référence pour les universitaires, *i. e.* celle des *Complete Works* de la Voltaire Foundation, à Oxford (le texte se trouve aux pages 491-581 du tome 63B, publié en 2008). L'éditeur de la *Relation*, Robert Grandroute, semble – de façon incompréhensible – avoir oublié tout ce qui concerne les remaniements du texte autour de 1775, ne dit mot en particulier de la question des cartons de l'« encadrée » et ne fournit même pas le texte figurant sur ceux-ci à titre de variantes. De surcroît, à l'encontre des habitudes philologiques qui consistent à privilégier – sauf argument de poids – le dernier texte voulu par l'auteur, les *Complete Works* donnent à lire la *Relation* dans une version de 1768 (l'éditeur fonde ce choix sur la seule justification, assez évanescence, de « saisir la parole voltairienne comme dans son jaillissement » [*Complete Works*, vol. cité, p. 527]) et laissent le lecteur dans la plus complète ignorance des remaniements que le texte a connus à la fin de la vie de l'auteur. Il est donc à déplorer que, dans le cas de la *Relation*, la tradition philologique se soit ainsi rompue, au début du XXI^e siècle (on en veut pour preuve le silence, sur ce point, de la journée de 2016, huit ans après l'édition du texte dans les *Complete Works*), et que les découvertes et mises au point de Jeroom Vercruysse sur les cartons de 1775 se soient trouvées comme perdues en chemin.

Mais revenons au n° 17 de la *Revue Voltaire*, où – toujours sur l'affaire La Barre – on note encore la présence d'études de Laetitia Saintes (qui analyse le lien entre les écrits de Voltaire et la naissance de l'opinion publique, force nouvelle sur laquelle il faudra compter après lui), de Stéphanie Géhanne-Gavoty (à propos du traitement de l'affaire dans la *Correspondance littéraire*) et d'Éric Wenzel (qui démonte un certain nombre d'arguments de Voltaire en expliquant que la procédure lancée à Abbeville respectait le cadre législatif de l'Ancien Régime, que le chevalier n'a pas été condamné sur la base des témoignages obtenus après le lancement des monitoires tant décriés, et que – le sacrilège et le blasphème étant tenus pour des manifestations de désobéissance publique – la mutilation d'un crucifix pouvait légalement, en 1766, tout horrible cela fût-il, être sanctionnée par la décapitation).

La fin du numéro (une centaine de pages) est occupée par des articles de « Varia » et des comptes rendus. On lira notamment avec le plus grand intérêt une étude de Christophe Paillard, qui inventorie et analyse une série d'auto-notes manuscrites de Voltaire portées sur des exemplaires de ses propres *Œuvres*.

MICHEL BRIX